



Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six et le quinze-mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de POGGIO D'OLETTA, régulièrement convoqué le 4 mai 2026, s'est réuni, à la mairie, sous la Présidence de son maire, Monsieur Antoine VINCENTI.

Membres du Conseil municipal	Nombre
En exercice	11
Présents	9
Absents excusés	2
Procurations	0

Présents : CARDI Angelica, CASATICI Pierre-François, CLEMENTI Emma, GRAZI François, GHIRLANDA Eric, LOGEREAU Pauline, LUCIANI Marie-Thérèse, POTENTINI Yves, VINCENTI Antoine

Absents : DAVID Emmanuel, DE ZERBI Alexandra

Procurations : Néant

Secrétaire de séance : CASATICI Pierre-François

Après signature de la feuille de présence et vérification que le quorum est atteint, la délibération suivante a été prise :

3. Projet d'acquisition de petits matériels nécessaires à notre RCSC : demande d'aide préalable

Délibération N° 025-2026

EXPOSE DES MOTIFS :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212002398-20260515-025-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2026

Monsieur le maire expose à ses collègues qu'il a fait l'objet d'une demande d'acquisition de petits matériels d'équipement par le responsable de notre Réserve communale de sécurité civile afin en particulier d'équiper 5 bénévoles.

Monsieur le maire rappelle que notre Réserve mutualise ses moyens avec celle de la commune voisine d'Oletta et que cette dernière porte, par ailleurs, un certain nombre d'investissements nécessaires à nos actions communes.

Les équipements concernés ont trait à la protection individuelle des bénévoles confrontés notamment à l'intervention sur les feux naissants en soutien et avec l'autorisation des services de lutte contre les incendies.

Monsieur le maire présente à ses collègues l'estimation des besoins réalisée par le responsable de notre Réserve qui s'élève à 11 638,49 €/HT et précise qu'il entend solliciter pour cette acquisition l'aide de l'Etat à hauteur de 80% au titre du Fonds Vert, le solde, soit 20%, devant être financé par la commune.

DECISION :

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications détaillées du Maire et pris connaissance de la demande détaillée du responsable de notre Réserve communale de sécurité civile,

Après en avoir délibéré,

CONSIDERANT la nécessité de doter notre Réserve communale de sécurité civile, opérant en synergie avec celle de la commune voisine d'Oletta, d'équipements adaptés à la protection individuelle des bénévoles confrontés notamment à l'intervention sur les feux naissants,

CONSIDERANT la pertinence de cette demande au regard des besoins de notre Réserve,

CONSIDERANT les dispositions du Code de la commande publique applicables aux achats de moins de 40 000 €/HT,

APPROUVE le projet d'investissement proposé par le Maire,

DECIDE de valider cette demande d'un montant de 11 638,49 €/HT,

ADOpte le plan de financement suivant :

- Etat (FONDS VERT):
- Commune :

9 310,00 € (80%)
2 328,49 € (20%)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212002398-20260515-025-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Reçu par le préfet : 19/05/2026

DIT que la réalisation de cette opération sera conditionnée à l'obtention de l'aide de l'Etat,

PREND L'ENGAGEMENT de réaliser par voie d'emprunt ou sur fonds disponibles sa part contributive déduction faites des subventions ou allègements qui lui seront accordés,

DONNE autorisation au Maire de déposer tout dossier auprès de l'Etat et plus généralement de faire le nécessaire afin de concrétiser cette opération.

CHARGE Monsieur le maire de l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote :

VOTANTS	9
EXPRIMES	9
ABSTENTIONS	0
POUR	9
CONTRE	0

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité

Le Maire



Le Secrétaire de séance

